

n°2 | Demande d'Inscription

Séjour Village Vacances

À REMPLIR EN MAJUSCULES

Nom du village choisi

géré par : Touristra Vacances Azuréva

Date de séjour du au

Type d'hébergement Pension complète Demi-pension
Gîte 3 personnes Gîte 4 personnes Gîte 6 personnes

Nom de l'ouvrant droit Prénom

N° d'ouvrant droit

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mobile

Adresse électronique Date de naissance

Profession Intermittent Autre salarié
(CDI, CDD, contrats aidés...)

Transport Train Autre

Assurance annulation obligatoire

Participants au séjour (y compris l'ouvrant droit s'il est concerné)

Nom	Prénom	Né(e) le	Ayant droit (oui/non)

Joindre à votre envoi :

- > Chèque d'acompte de 15% du montant total, libellé à l'ordre de **Touristra Vacances** ou **Azuréva**
- > Autres documents : voir au verso.

Cette demande d'inscription accompagnée du chèque d'acompte validant cette dernière est transmise par le FNAS à Touristra Vacances ou Azuréva, gestionnaires des plannings des villages de vacances. Toute inscription transmise à Touristra Vacances ou Azuréva engage votre entière responsabilité vis-à-vis de ces derniers.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site www.fnas.net).

Fait le , à

Signature

Documents à fournir



À la première demande de l'année, il faut produire :

- Copie **intégrale** de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2 (exemple ci-dessous), ou des deux avis pour les couples non mariés.

En l'absence de ce document, le FNAS considère que le quotient familial est supérieur à 1 250 € et que l'ouvrant droit est célibataire sans enfant. Il ne peut donc y avoir de prise en charge sur un séjour pour enfants ou adolescents.

Pour une demande de prise en charge concernant un voyage effectué en 2011, le revenu fiscal de référence est celui de l'avis d'impôt reçu en 2010 intitulé « Avis d'impôt sur le revenu 2010 (sur les revenus de l'année 2009) ».

- Copie **intégrale** du ou des livrets de famille dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance **avec filiation**.
- Un justificatif de vie commune pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms).

Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentes d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.

Les informations recueillies sont nécessaires à la constitution de votre dossier. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services du FNAS. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué Général du FNAS.